

DEPARTEMENT DU VAR  
 -----  
 ARRondissement DE TOULON

Accusé de réception en préfecture  
 083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-062-BF  
 Date de télétransmission : 30/06/2025  
 Date de réception préfecture : 30/06/2025

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des**  
**DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**25-DCM-DGS-062**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 17/06/2025.

**OBJET** : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

**POUVOIRS** : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY.

**Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :**

Après l'adoption du compte financier unique, nous devons poursuivre par le vote du budget supplémentaire qui a pour objet :

- De transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ;
- D'intégrer les restes à réaliser de l'exercice 2024 ;
- D'ajuster les prévisions en fonctionnement et en investissement.

**25-DCM-DGS-062**

Le budget supplémentaire 2025 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 659 386,88 €	1 659 386,88 €
<b>Section d'investissement</b>	5 452 871,56 €	5 452 871,56 €
<b>Total</b>	<b>7 112 258,44 €</b>	<b>7 112 258,44 €</b>

**Les Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 659 386,88 €.

- Les crédits pour les charges de personnel (012) sont augmentés de 100 000 € par mesure de sécurité.
- Les autres charges de gestion courante (65) sont augmentées de 250 000 €.
- Les charges financières (66) sont augmentées de 50 000 € pour couvrir les frais de notre ligne de trésorerie selon l'évolution des taux.
- 350 000 € de crédits ont été prévus pour la constitution de provisions (68) dans le cadre du litige avec la SCI Les calanques.
- Le virement à la section d'investissement est inscrit pour 909 386,88 € au chapitre 023.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>
012 : Charges de personnel	100 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	250 000,00 €
66 : Charges financières	50 000,00 €
68 : Dotations aux provisions	350 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	909 386,88 €
<b>Total :</b>	<b>1 659 386,88 €</b>

**Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 659 386,88 € et ne sont composées que du résultat de fonctionnement reporté de 2024 au chapitre 002.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>
R 002 : Résultat reporté	1 659 386,88 €
<b>Total :</b>	<b>1 659 386,88 €</b>

**Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 452 871,56 € et comprennent notamment :

- Les restes à réaliser en dépenses aux chapitres 20, 21 et 23 constatés au CFU 2024 pour 2 748 084,56 €.
- Le résultat d'investissement 2024 déficitaire de 2 469 787 € au chapitre 001.
- Le chapitre 204 est abondé de 155 000 € dont 110 000 € pour une subvention exceptionnelle pour le port des Oursinières et 45 000 € pour la rénovation des façades.
- Le chapitre 21 est abondé de 70 000 € pour l'acquisition de véhicules pour les services techniques.
- Le chapitre 13 est ajusté à hauteur de 10 000 € pour un remboursement de trop versé sur un fonds de concours.

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>
204 : Subventions d'équipement versées	155 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	70 000,00 €
13 : Subventions d'investissement	10 000,00 €
D001 : Solde d'exécution N-1 reporté	2 469 787,00 €
Restes à réaliser N-1	2 748 084,56 €
<b>Total :</b>	<b>5 452 871,56 €</b>

**Les recettes d'investissement**

Elles s'élèvent à 5 452 871,56 € :

- Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 3 448 999,97 €.
- Au chapitre 10, l'excédent de fonctionnement capitalisé est inscrit pour 2 000 000 €.
- Le chapitre 16 est réduit de 1 175 515,29 €.
- Le virement de la section de fonctionnement est inscrit au chapitre 021 pour 909 386,88 €.
- Enfin 270 000 € sont inscrits au chapitre 024 pour une cession d'immobilisation.

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>
16 : Emprunts et dettes assimilées	- 1 175 515,29 €
10 : excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	909 386,88 €
Restes à réaliser N-1	3 448 999,97 €
<b>Total :</b>	<b>5 452 871,56 €</b>

**L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE.**

**4 voix CONTRE (V. RIALLAND, M. CABOT, D. TENDIL, V. TIAR)**

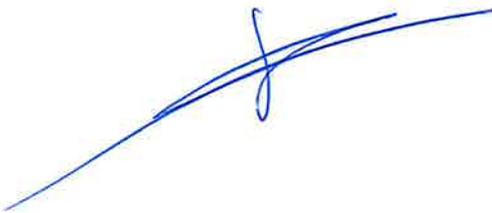
**5 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, M. BIANCHI  
BRONDINO, A. CABRERA)**

**24 voix POUR**

*Annexe : maquette budgets supplémentaires 2025.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance  
Emilie ROY**



**Le Maire,  
Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.